

Artistes

RÉSIDENCES ARTISTIQUES EN TERRITOIRE

APPEL A PROJETS 2025

La résidence artistique en territoire permet à un artiste de s'installer dans un lieu afin de s'aménager un temps de création et en parallèle de diffuser son œuvre auprès d'un public large.

Objectifs et Conditions

Objectifs

Permettre aux habitants, notamment les plus jeunes (0-25 ans), de partager avec l'artiste ou l'équipe artistique des temps de rencontre qui s'inscrivent dans la durée en organisant des présentations, expositions, débats, lectures, répétitions ouvertes, écritures, chant, musique, etc...

Favoriser la présence artistique dans des territoires moins pourvus en offre culturelle (secteur rural ou zones urbaines sensibles)

Permettre la valorisation et l'appropriation par les habitants de leur patrimoine matériel et immatériel, favoriser leur expression culturelle

Favoriser le partage d'une expérience sensible pour les habitants, à travers l'expression artistique et la coopération autour d'un processus de création.

Porter la création artistique dans des lieux diversifiés et organiser la mixité des publics.

Conditions

La résidence artistique en territoire doit se construire autour de deux axes principaux :

- Une large diffusion de la production de l'artiste-auteur
- Des actions de sensibilisation et des initiatives visant la formation et la pratique amateur.

La volonté de cette résidence est de donner la possibilité à un artiste **de construire une relation avec un territoire** en étant accueilli par des partenaires dans des espaces spécifiques (lieux sociaux, de vie, places publiques, écoles...).

Ces résidences artistiques en territoire concernent tout artiste (ou journaliste), compagnie ou collectif résidant sur le territoire national (hors territoire intercommunal des Portes de Meuse).



Les publics prioritaires sont les enfants, adolescents et jeunes adultes (0 à 25 ans) en temps scolaire et/ou hors temps scolaire ainsi que des publics diversifiés.

L'artiste doit assurer au moins une présence de six semaines sur le territoire (en continu ou fractionnée sur plusieurs périodes).

Les projets doivent prendre en compte les 3 piliers de l'EAC

- La rencontre directe et sensible avec les œuvres, et les artistes
- L'initiation à une pratique artistique
- L'acquisition de connaissances

En parallèle de cet appel à projet à destination des artistes, un Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse à toute structure associative ou publique, école, collège, culturelle ou autre qui souhaite participer au projet d'accueil d'un artiste en résidence.

Thématique

Les actions artistiques proposées sont en lien avec le patrimoine artisanal, industriel et humain du territoire des Portes de Meuse.

Toutes les esthétiques sont accueillies si elles entrent en résonnance de manière cohérente avec ce patrimoine artisanal local.

Savoirs-faires locaux identifiés (liste ouverte)

- Extraction et taille de la pierre II BRAUVILLIERS II SAVONNIERES-EN-PERTHOIS
- Fonderie d'Art à Ecurey II MONTIERS-SUR-SAUX
- Papeterie de Jeand'Heurs II L'ISLE-EN-RIGAULT
- Mobilier bois II GONDRECOURT-LE-CHATEAU II DEMMANGES-BAUDIGNECOURT

La résidence

La priorité est donnée au temps et aux conditions de création mise au service de l'artiste accueilli en parallèle des ateliers d'initiation et de la diffusion d'une œuvre.

Conditions d'Accueil de l'artiste

- 6 semaines (en une période unique ou fractionnable).
- Lieu de résidence unique ou itinérance possible.
- L'artiste mène des actions culturelles sur le territoire (rencontres avec les publics, restitutions, etc...) pour une durée de 30 demi-journées.
- Hébergement, restauration.
- Déplacements sur place : un véhicule de service peut être mis à disposition de l'artiste, selon les besoins définis conjointement, pour la durée de la résidence.



Financement

La résidence artistique de territoire est dotée d'un budget de 15 000 €.

Dans le cadre du CTEAC, la DRAC octroie une bourse de résidence d'un montant de 10 000 €, dédiée exclusivement à la rémunération de l'artiste (avec les charges) pour ses temps de création, d'ateliers et de médiation.

Une enveloppe complémentaire de 5000 € est provisionnée par le Communauté de Communes des Portes de Meuse et ses partenaires pour les autres frais (hébergement, repas, déplacements, matériel...)

Le Pass Culture est mobilisable par les collèges pour les résidences d'artiste.

Candidatures

Dossier de candidature à envoyer par mail avant le **1er juin 2024**Michaël COCCIOLO, Coordinateur CTEAC : m.cocciolo@portesdemeuse.fr

Curriculum Vitae / Portfolio

Présentation de l'artiste ou du collectif et de ses expériences passées.

L'appel à candidature est ouvert aux artistes justifiant d'une actualité de création et d'une exigence artistique reconnue, précisée dans le CV joint, de l'affiliation à un régime spécifique (intermittence, maison des artistes, AGESSA, etc.), et n'étant pas salariés à temps plein sur une autre activité.

Note d'intention

Projet de résidence et lien avec le territoire des Portes de Meuse. Partenariats et publics envisagés. Mise en œuvre artistique et ateliers de pratique proposés.

Calendrier prévisionnel

Disponibilités dans l'année 2025 et souhait des modalités d'interventions. Le calendrier définitif sera à coordonner avec le ou les partenaires du projet.

Budget détaillé des dépenses

Coûts artistiques, ateliers, matériel, frais annexes.

Fiche technique / Besoin en espace de création

Besoins en locaux pour les temps de création, pour les différents ateliers, travail en extérieur, multisites. Besoins en matériaux, matériels, collectes auprès des habitants.



Sélection et suivi

Un jury composé d'élus et de techniciens de l'intercommunalité ainsi que des membres du CTEAC, représentant de la DRAC grand Est, du rectorat de l'académie de Nancy-Metz ainsi que du Département de la Meuse se rassemblera en septembre pour auditionner et sélectionner le projet artistique retenu.

La priorité sera donnée aux projets de résidence artistique qui sauront :

- Se déployer sur une ou plusieurs communes
- Viser la participation d'un large public et notamment des habitants dans une démarche d'action culturelle et de création capable de susciter des coopérations innovantes entre structures culturelles, associatives, éducatives, sociales du territoire.
- S'appuyer sur des éléments identifiants du territoire (mémoire historique, patrimoine, gastronomie, agriculture, architecture...)

Le suivi et la coordination du projet sont assurés par le coordinateur du CTEAC et les partenaires engagés dans la résidence artistique en territoire.

Calendrier

Appel à candidature des artistes : du 15 avril au 1er juin 2014.

Appel à manifestation d'intérêt des structures partenaires (Accueil/Pratique/Diffusion).

- Structures scolaires avant le 15 juin sur Adage (plateforme de l'Education Nationale dédiée aux projets EAC)
- Structures partenaires (hors scolaire) avant le 31 août

Vendredi 27 septembre 2024 : audition et sélection de l'artiste ou du collectif.

Novembre/Décembre: Co-construction du projet de résidence avec les parties prenantes: artiste, structures partenaires, coordinateur du CTEAC.

Mise en place de la Résidence Artistique de Territoire à partir du 1er janvier 2025.

Contacts

Communauté de Communes des Portes de Meuse

Michaël COCCIOLO, coordinateur CTEAC II m.cocciolo@portesdemeuse.fr

DRAC Grand Est

Anaïs GUEDON, Conseillère Action Culturelle et Territoriale II anais.guedon@culture.gouv.fr

Département de la Meuse

Nathalie MEUNIER, Responsable du Service Affaires Culturelles II nathalie.meunier@meuse.fr

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Sophie RENAUDIN, Délégué Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle II ce.daac@ac-nancy-metz.fr



DOSSIER DE CANDIDATURE RÉSIDENCES ARTISTIQUES EN TERRITOIRE

APPEL A PROJETS 2025

Nom de l'artiste ou du collectif

@				
		 	 	 _

Curriculum Vitae / Portfolio

Présentation de l'artiste ou du collectif et de ses expériences passées.

Note d'intention

Projet de résidence et lien avec le territoire des Portes de Meuse. Partenariats et publics envisagés. Mise en œuvre artistique et ateliers de pratique proposés. Modalités de rencontre avec les habitants proposées.

Calendrier prévisionnel

Disponibilités dans l'année 2025 et souhait des modalités d'interventions. Le calendrier définitif sera à coordonner avec le ou les partenaires du projet.

Budget détaillé des dépenses

Coûts artistiques, ateliers, matériel, frais annexes.

Fiche technique / Besoin en espace de création

Besoins en locaux pour les temps de création, pour les différents ateliers, travail en extérieur, multisites. Besoins en matériaux, matériels, collectes auprès des habitants.